

Arnaud BASSEZ  
Infirmier anesthésiste diplômé d'État  
Service d'anesthésie réanimation  
Hôpital Ambroise Paré  
92 100 Boulogne Billancourt  
Administrateur du site  
<http://sofia.medicalistes.org>  
Mail : [sofianesth@gmail.com](mailto:sofianesth@gmail.com)

Monsieur Harlem DESIR  
Député Européen /  
Secrétaire National du PS

Paris, le 8 avril 2010

Monsieur le Député,

Le 30 mars 2010, au siège du Parti socialiste, vous avez eu l'obligeance de concert avec Monsieur Jean-Marc GERMAIN, de recevoir une délégation d'infirmiers anesthésiste, dont je faisais partie.

Nous vous avons expliqué les griefs et le non-sens absolu des accords BACHELOT, et du passage en force au mépris du dialogue social pourtant voulu par le Président de la République.

Aujourd'hui et pour trois jours, les débats sont lancés à l'Assemblée nationale, concernant la revalorisation du statut des infirmières et le dialogue social dans la fonction publique.

Or et à notre grand désarroi, nous constatons à nouveau que la profession des infirmiers anesthésistes diplômés d'État, n'est pas mentionnée. Le discours reste par trop général et nous craignons une dilution de notre corporation dans ce discours qui niera notre existence, validée par le Décret n° 2004-802 du 29 juillet (J.O n° 183 du 8 août 2004 page 37087 : texte n° 37086) et l'article 4311-12 pour ce qui nous concerne, et notre spécificité que je vous rappelle.

- concours d'entrée sélectif après une expérience professionnelle en tant qu'infirmier de soins généraux.
- Formation de 24 mois pleins, alternant théorie (700 heures de cours de médecine anesthésique, pharmacologie, réanimation...), stages hospitaliers pour y acquérir la pratique dans un encadrement strict de professionnels diplômés et aguerris, validations de l'enseignement théorique par contrôles des connaissances notés de façon trimestrielles.
- Examen de sortie d'études par une pratique notée auprès d'un patient au bloc opératoire et une épreuve écrite d'une durée de deux heures, et validation du mémoire de fin d'études par un jury d'experts.

Je vous demande, par la présente de ne pas nous oublier.

Notre spécificité, notre profession est en danger.

La volonté de mettre en place des ersatz mal formés est une véritable catastrophe en terme de sécurité anesthésique, et nous risquons d'avoir à vivre des drames si le gouvernement met sa politique en œuvre, au prétexte purement comptable, dont ne saurait se satisfaire la population

française qui nous confie la vie de ses proches ou la leur, à des fins de soins chirurgicaux réglés ou en urgence.

Le discours de madame BACHELOT est une injure à notre quotidien professionnel. Être efficace à 100 % de jour comme de nuit, à n'importe quelle heure, jours fériés, dimanches, de garde et d'astreinte, toujours au service de la population ne peut pas être considéré comme sédentaire.

La revalorisation dont les infirmiers anesthésistes font l'objet est une honte au regard de notre formation, la plus longue en terme d'études (60 mois), car nous sommes ceux qui toucheront le moins en début et fin de carrière, en comparaison des autres catégories infirmières, et notamment les spécialisées en puériculture 12 mois d'études et les infirmières panseuses-instrumentistes (18 mois d'études).

Plus nous étudions, moins nous gagnons. Voilà la politique actuellement menée, prête à démolir une profession qui est la cheville ouvrière de la sécurité anesthésique depuis la création de la formation en 1947.

De plus, les accords de Bologne valident notre formation au niveau master 2, soit 60 mois de formation et 300 ECTS (*European Credit Transfer System*, 30 crédits ECTS par semestre). Mais la France ne nous valide toujours pas à ce niveau, en ne voulant pas aller au-delà du niveau licence, que nous avons largement dépassé de par le fait de nos 60 mois d'études.

J'ai écrit à un autre député européen, Monsieur Daniel COHN-BENDIT afin qu'il porte notre voix au sein du parlement de Strasbourg, et qu'il interpelle la France sur le non-respect de sa signature. Nous sollicitons les personnes qui nous semblent sensibles à notre situation, afin qu'elles portent nos revendications, car nous n'avons pas le pouvoir médiatique de certaines autres professions.

Je me permets donc, de vous rappeler notre situation actuelle, à l'heure où le projet BACHELOT est discuté à l'Assemblée nationale.

Votre position de député européen et de secrétaire national du Parti socialiste, fait de vous un homme en vue, porteur de notre voix.

Si rien n'est fait pour nous, c'est la fin de l'hôpital public qui est programmée.

Car de dépit, il est à craindre, que pour être reconnu dignement, les infirmiers anesthésistes désertent la fonction publique qui ne leur apportera plus rien, ni en terme de salaire, ni en terme de reconnaissance statutaire, ni en terme de retraite.

A la fin de notre entretien, vous avez souhaité en prenant nos patronymes et nos adresses mails, garder un contact afin de faire une interface entre vous, les députés et les sénateurs de votre sensibilité.

Je souhaite que cela n'ait pas été un subterfuge, générateur d'espoir et porteur de frustration future, si rien n'est fait de façon concrète.

Je me tiens donc à votre disposition et à la disposition de Madame Marisol TOURAINE, pour faire aboutir notre reconnaissance auprès du parlement européen et auprès du gouvernement de la France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Arnaud BASSEZ

